

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF (B.P.) DE 2025

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget de la Commune pour l'exercice 2025 qui est soumis au vote du Conseil Municipal du 7 Avril 2025 comporte en annexe une "présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles", par le Maire, objet de la présente.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le document proposé au vote doit respecter certaines règles et il sera soumis à un contrôle par le représentant de l'Etat en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses qui seront exécutées par la suite. Les prévisions proposées par les services de la collectivité tiennent compte de leurs activités mais aussi des données conjoncturelles économiques actuelles, ainsi que des perspectives inflationnistes.

Les contextes indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires présenté le 10 février 2025 au Conseil Municipal a détaillé les instabilités économiques et sociales qui ont bouleversés totalement la préparation des budgets de toutes les collectivités territoriales. La construction du BP 2025 sera marqué, comme les exercices antérieurs, par une incertitude financière due en grande partie aux effets encore prégnants de la crise liée à l'inflation, que des tensions géopolitiques toujours vives peuvent à tout moment amplifier.

Les mesures d'austérité contenues dans le Projet de Loi de Finances 2025 impacteront fortement les budgets des collectivités territoriales, tout comme l'absence de visibilité sur les sources de co-financement (dotations et subventions) qui conditionnent la réalisation de nombreux projets d'investissement.

Dans ce contexte défavorable, les orientations budgétaires 2025 portées par la Municipalité s'appuient sur des prévisions de recettes qui demeurent extrêmement prudentes, au regard de la facture énergétique qui demeure élevée, des coûts de fonctionnement de nos services qui subissent toujours les effets de l'inflation (marchés, prestations, matériaux, fournitures diverses).

Le budget des charges de personnel demeurera stable en 2025 malgré des évolutions réglementaires prévues en 2025 :

- Une hausse du taux de cotisations patronales de la CNRACL de 3 points en 2025
- Un décret du 30 janvier 2024 avait déjà relevé le taux de la contribution de 30,65% à 31,65% à compter du 1er janvier 2024. Pour 2025, le décret du 1er janvier 2025 prévoit d'augmenter de 3 points chaque année, de 2025 à 2028, le taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux. Le nouveau taux fixé atteindrait 34,65% en 2025 et à terme 43,65% en 2028.
- La hausse du taux de cotisations patronales de la sécurité sociale maladie de 1 point.

Comme les années précédentes, et conformément aux engagements de la municipalité les taux de l'imposition locale resteront inchangés, afin de ne pas pénaliser la fiscalité des ménages dans un contexte d'inflation toujours élevée.

Cependant il est prévu une revalorisation des valeurs locatives cadastrales à hauteur de +1.7% Depuis 2018, la règle veut que les valeurs locatives cadastrales soient revalorisées annuellement en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année n-2).

Selon les données fournies par l'institut national de la statistique et des études économiques, ce dernier était de +1,7 % en novembre 2024. Ainsi, le coefficient de révision des valeurs locatives devrait être du même ordre en 2025 (contre +3.9 % en 2024).

Les résultats en fonctionnement et en investissement inscrits au BP 2025 ne sont que des estimations prévisionnelles car à ce jour la trésorerie n'a toujours pas clôturé les comptes 2024 et des écritures d'ajustement sont toujours en train d'être comptabilisées. La reprise du résultat prévisionnel de 2024 inscrit en fonctionnement est de 9.9M€, et pour la section d'investissement est de 2,4M€, chiffres toujours en attente de validation par les services de l'Etat.

A l'heure de la rédaction de ce document, nous sommes toujours en attente des notifications des dotations suivantes :

- de la Dotation Forfaitaire
- de la Dotation Nationale de Péréquation
- de la Dotation de Solidarité Urbaine
- du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.).

Le budget de 2025 a été constitué dans l'optique de mettre en œuvre les orientations budgétaires municipales présentées, même si la situation économique comporte toujours des éléments de conjoncture incertaine qui rendent difficiles les prévisions par les services communaux.

Pour rappel les orientations municipales :

- intervenir dans tous les quartiers de la ville,
- maintenir l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité, mais également à nos capacités de réalisation.
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- maîtriser la masse salariale sans affaiblir d'effectifs et ni les recrutements
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible permettant de financer les projets d'investissement.

La structure du document budgétaire qui vous sera exposé est répartie de la façon suivante :

I) - Présentation des grands équilibres

II)- Section de fonctionnement :

- 3.1- Recettes réelles et d'ordre ;
- 3.2- Dépenses réelles et d'ordre ;

III)- Section d'investissement :

- 2.1- Recettes réelles et d'ordre ;
- 2.2- Dépenses réelles et d'ordre ;

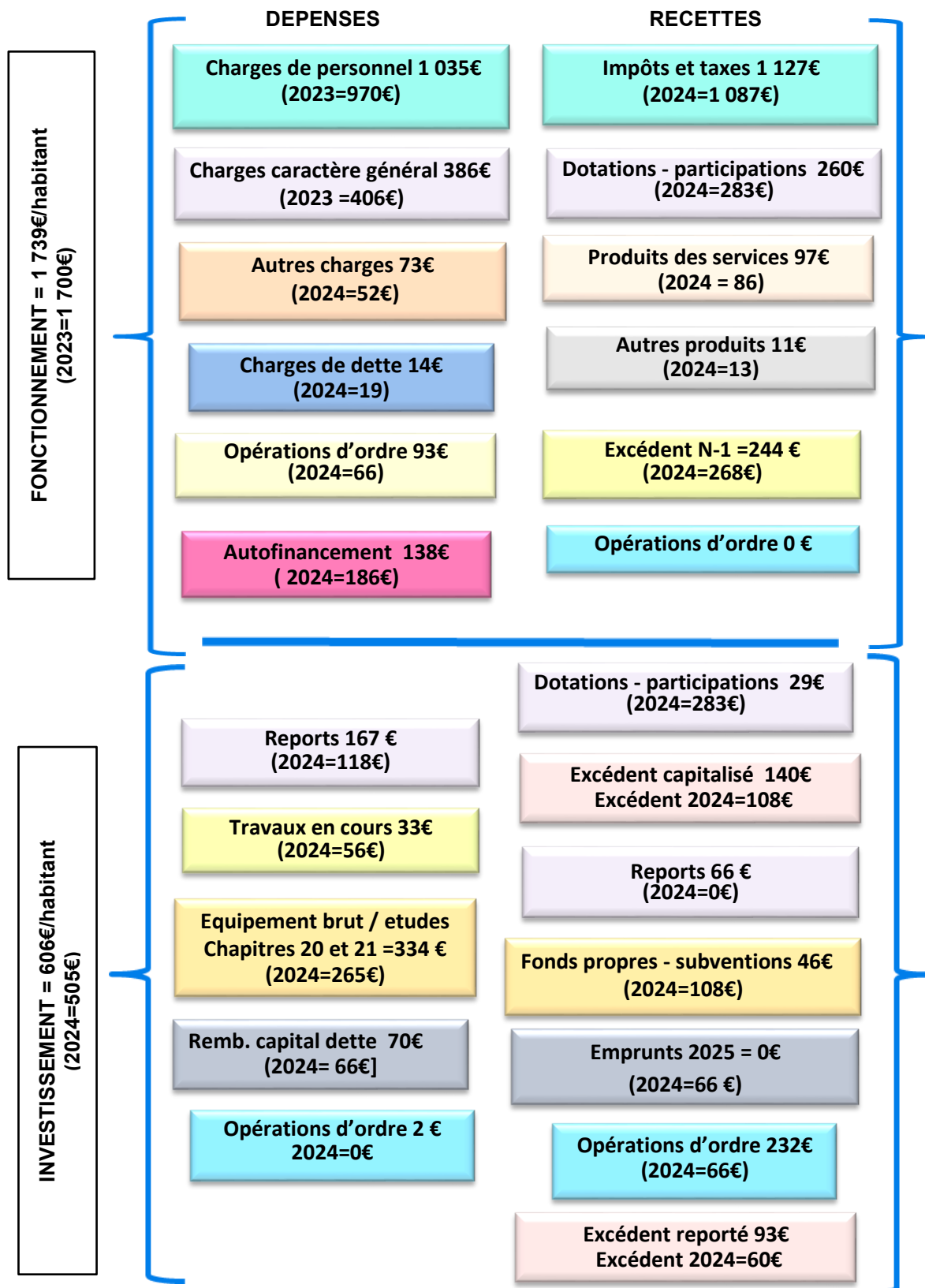
IV)- Synthèse de la dette

I- LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

En volume global, le Budget Primitif de 2025 s'équilibre (en dépenses et en recettes) :

- à 44 883 321.2625€ pour la section de fonctionnement,
- à 15 585 141.14 € (dont 4 306 574,14 de report) pour la section d'investissement.

Avant d'analyser en détail le document budgétaire, il est proposé d'observer la synthèse du budget primitif en euros par habitant (25 695 l'INSEE).



II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

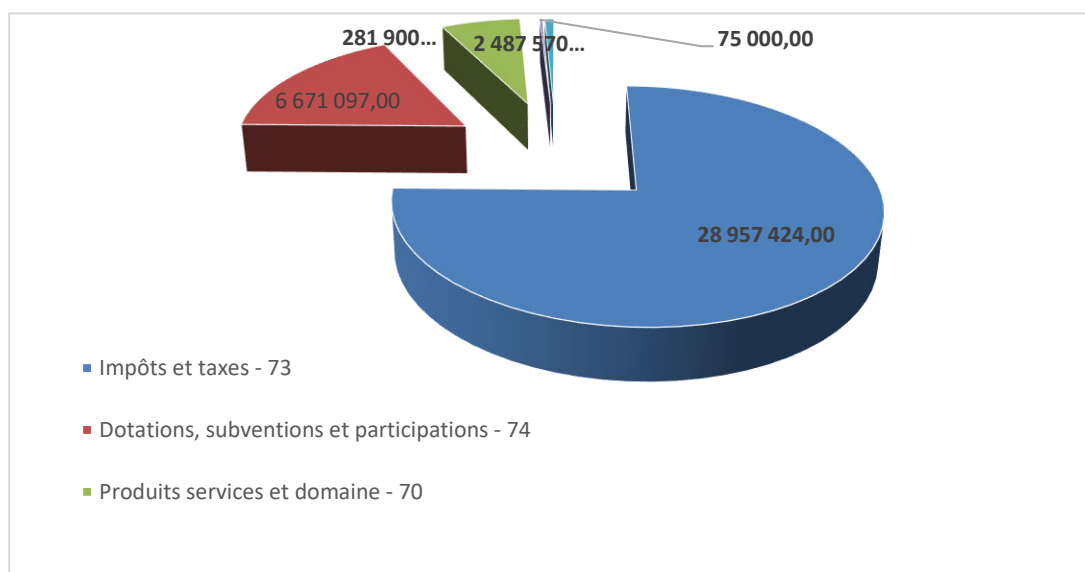
Libellé	BP 2024	BP 2025	Libellé	BP 2024	BP 2025
011-Charges à caractère général	9 642 083	9 940 705	013-Attenuation de charges	96 500	75 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	26 560 193	26 606 754	70-Produit de services	2 252 900	2 487 570
65- Autres charges de gestion courante	1 421 119	1 535 270	73-Impôt et taxes et 731 fiscalité	28 256 888	28 957 424
014-Atténuations de produits	158 000	255 000	74-Dotations et participations	7 633 220	6 671 097
66-Charges financières	496 733	355 000	75- Autres produits de gestions	332 302	281 900
67-Charges exceptionnelles	20 000	20 000	76- Produits Financiers	-	-
68-Dotations aux amortissements et provisions	40 000	97 000	77- Produits Exceptionnel	20 000	-
022-Dépenses imprévues	-	-	78-Reprise sur Amortissement	20 000	-
Total des dépenses réelles	38 338 128	38 809 730	Total des Recettes réelles	38 611 810	38 472 991
023- Virement section d'investissement	6 464 939	3 544 898	042- Travaux de régie corporel	1 447 258	-
042- Valeur comptable des immobilisations cédées et amortissement	1 700 000	2 400 000	043- Quote part Subvention transfert au compte résultat	-	-
Total des dépenses d'ordre	8 164 939	5 944 898	Total des Recettes d'ordre	1 447 258	-
R002- Déficit fonctionnement reporté			R002- Excédent fonctionnement reporté	6 443 999	6 281 637
Total dépenses de fonctionnement	46 503 067	44 754 628	Total Recettes de fonctionnement	46 503 067	44 754 628

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux ainsi que les prélèvements vers la section d'investissement . Elle s'équilibre en dépenses et recettes **à 44 754 628€** euros.

Le budget 2025 baisse de -3,8% par rapport à celui de 2024. Les recettes réelles baissent de -0.38% et les dépenses réelles progressent de +1,2%.

II.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières (les recettes fiscales, les participations et dotations de l'Etat ou d'autres collectivités, les produits des services...).

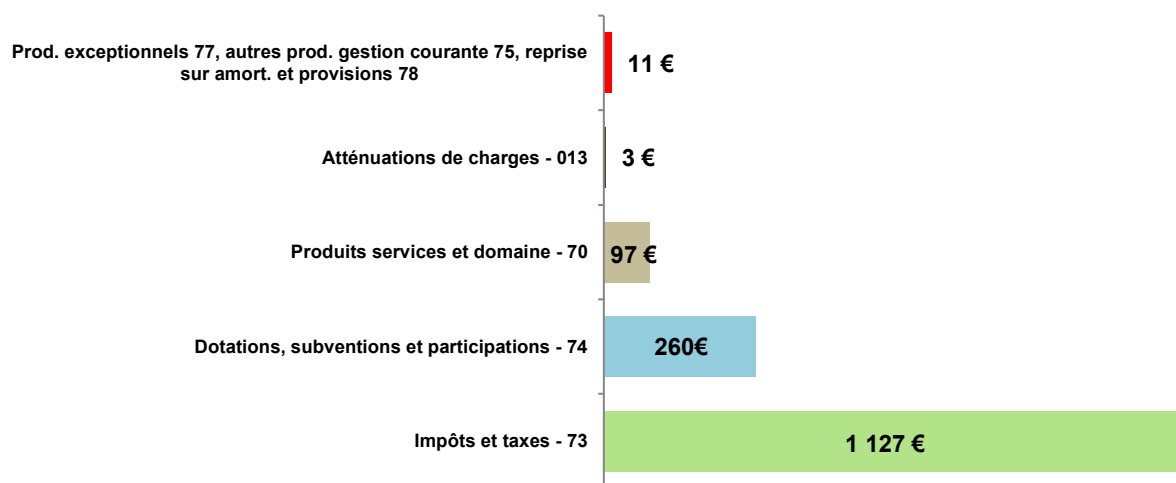


A ce stade de l'élaboration budgétaire, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées par rapport au réalisé de 2024.

L'évolution des recettes fiscales sont définies par la loi des finances. Les collectivités ont perdu des leviers permettant de maîtriser leurs ressources notamment la taxe d'habitation sauf sur les résidences secondaires, marginales dans notre commune. La résultante est une plus forte dépendance aux redistributions et subventions de l'Etat, qui stagnent voire s'amenuisent. Ce contexte rend plus aléatoire les perspectives pluriannuelles, chaque loi de finances, annuelle, apportant son lot de modifications.

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles 2025
013	Atténuations de charges	96 500€	75 000€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 252 900€	2 487 570
73	Impôts et taxes	28 256 888€	28 957 424€
74	Dotations, subventions et participations	7 633 220€	6 671 097€
75-77-78	Autres produits gestion - Produits exceptionnels – Reprises sur provisions	372 302€	281 900€
	Total des recettes réelles de fonctionnement	38 571 810€	38 472 991€

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant.



Les impôts et taxes participent à la hauteur de 75,27% aux recettes courantes de fonctionnement. Les dotations et participations contribuent à 17,34% et les recettes attachées aux activités produit des services participent à 6,47%, les autres ressources (atténuations de charges, produit exceptionnel reprises...) représentent 0,73%.

CHAPITRE 013 : Les atténuations de charges 75 000 euros (-22%). Ce poste enregistre majoritairement les indemnités de remboursement sur les rémunérations du personnel placés en arrêt suite à accident de travail ou maladie Professionnelle.

Les atténuations de charges s'établissent à 2.91€ par habitant, contre 3,75€/habitant en 2024

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses (2 487 570 euros) participent à hauteur de 6.47% à la structure des recettes réelles de fonctionnement. Sa contribution connaît une hausse de 10% à celle du BP 2024. Les estimations pour l'année 2025 restent prudentes basées sur les encaissements 2024 et en tenant compte des impacts économiques de la hausse des prix sur les capacités contributives de nos administrés.

Ce poste enregistre essentiellement les participations des usagers pour les services de restauration scolaire, de loisirs, culturels, sociaux et périscolaires, les redevances du domaine public et les droits de place. Ce poste est toujours difficile à appréhender avec certitude car fortement impacté par la situation économique des familles. Nous ajusterons probablement ces recettes, à la hausse ou à la baisse, en fonction de nos constats, dans une Décision Modificative

Les produits des services et domaine par habitant en 2024 (97€/habitant) progresse légèrement par rapport 2024 86 €/ habitant

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes 28 957 424 euros

Cela représente 75% des recettes réelles de fonctionnement.
Il est de plusieurs natures :

→ La fiscalité directe = 18 547 661€ (**progression 5% comme en 2024**)

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) = 16 831 428€
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.) = 82 362€
- Taxe Habitation sur résidence secondaire (TH.) = 83 758€
- Coefficient correcteur et autres compensations= 1 550 113€

→ La fiscalité reversée et indirecte= **10 386 762€**

- Attribution de compensation versée par l'Agglomération (CAPVM) 7 089 589 €
- Dotation de Solidarité communautaire 40 000 €
- Fond de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) = 1 661 240€
- Droits de mutation = 707 034€
- Taxe sur l'électricité = 425 000€
- Droits de voirie= 7 600€
- Diverses autres taxes et rôles supplémentaires = 456 300€

La fiscalité des ménages :

La suppression de la taxe d'habitation (TH) a entraîné de nouvelles règles de répartition de fiscalité entre les collectivités et un changement de stratégie financière pour faire évoluer leurs ressources. Fin 2022 nous avons voté la majoration la plus forte possible, 60% sur ces résidences secondaires, elle s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024

Vote des taux :

Pour rappel : Le taux de référence depuis **2021** est le taux global est de 47.5%% pour le contribuable pour le foncier bâti (TFPB). Celui du non bâti (TFPNB) est de 92.75%, la ville ne pourrait pas augmenter ou diminuer moins que le taux du foncier bâti.

Il est proposé de voter les mêmes taux inchangés de fiscalité pour l'année 2025 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.)	47,50 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.)	92,75 %

La collectivité n'a pas reçu l'état de notification prévisionnelle de nos bases, par l'Etat.. Les sommes indiquées sont des estimations et les ajustements seront réalisés en décision modificative le cas échéant.

La nouvelle comptabilité M57 a créée un nouveau chapitre le 731 qui ne regroupe que les produits fiscaux locaux:-

Chapitre 73 il sera budgété la somme de 8 790 828€ ;

Chapitre 731 il sera budgété la somme de 20 166 595€ ;

Chapitre 74 il sera budgété la somme de 6 671 097€ ;

**Le produit de la fiscalité ménage s'établit à 1 127€ € par habitant,
Contre 1 087€ par habitant en 2024**

L'attribution de compensation : 7 089 589 euros

Elle représente 76% du chapitre impôts et taxes. Elle est versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne. Le montant proposé est identique au montant de 2024 incluant les charges transférées. La dotation solidarité communautaire versée par la CAPVM est encore inconnue, évalué à 14 000€.

**L'attribution de compensation y compris la dotation de solidarité communautaire s'établit
à 276 € par habitant,**

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) : 1 661 240 euros

Il représente 16% du chapitre impôts et taxes. A l'heure de la rédaction de ce document, le montant n'est pas notifié, les modalités de péréquation pour cette dotation incitent à la prudence.

**Le niveau du F.S.R.I.F. s'établit à 64€ par habitant,
contre 60€/habitant en 2024**

La fiscalité indirecte :

La taxe sur les droits de mutation : 707 034 euros

Elle représente 7% du chapitre impôts et taxes. La taxe est perçue par la Commune sur toutes les mutations à titre onéreux qui interviennent sur son territoire. La taxe est obligatoire, c'est une recette à caractère particulièrement imprévisible qui doit être appréciée avec prudence..Avec les difficultés économiques actuelles, notamment d'accès au crédit pour les particuliers, cette prévision pourrait être à consolider.

**La taxe sur les droits de mutation s'établit à 30 € par habitant,
celui de 2024 (39€)**

La taxe sur la consommation finale d'électricité : 425 000 euros

Elle représente 4% du chapitre impôts et taxes. Cette taxe est liée à la consommation finale d'électricité des usagers et est difficilement maîtrisable. Toutefois la hausse des prix de l'électricité qui se maintiennent nous incite à une prévision correspondant au réalisé de 2024.

La taxe sur l'électricité s'établit à 17 € par habitant

CHAPITRE 74 : Dotations, compensations, subventions et participations : 6 671 097 euros

Elles représentent 19% des recettes réelles de fonctionnement. Les sommes proposées en majorité sauf pour l'allocation compensatrice (état 1259) approchent des sommes encaissées en 2024.

Les subventions et participations :

Le montant estimé pour les subventions de fonctionnement est de de 2.5M€. Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, versées principalement par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et le Département de Seine-et-Marne.

Les dotations de l'Etat :

Pour la ville de Champs-sur-Marne, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) se compose de la Dotation Forfaitaire (D.F.) et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.).

Le tableau ci-dessous illustre la Dotation Forfaitaire (D.F.) entre 2019 et 2025 en euros.

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire de référence	3 531 923	3 410 184	3 369 259	3 289 474	3 243 351	3 244 00	3 283 740

Le niveau de la D.F. s'établit à 126€ par habitant,

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) : 1 388 000 euros

Elle représente 17% des dotations, subventions et participations. La D.S.U.C.S. est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les Communes supportant des charges particulières au regard des besoins de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Le niveau de la D.S.U.C.S. s'établit à 46€ par habitant

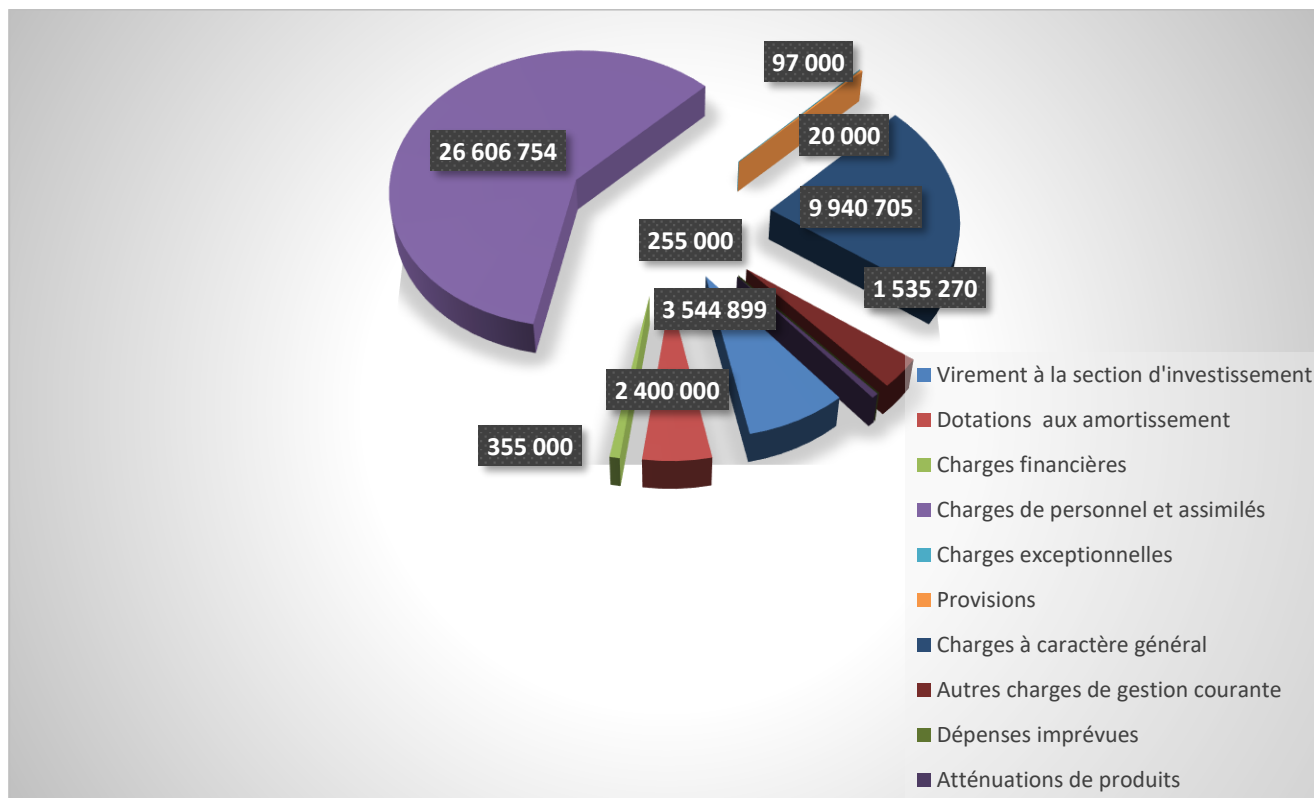
Le niveau du chapitre Dotations, compensations, subventions et participations s'établit à 260€ par habitant, contre 283€/habitant en 2024

CHAPITRE 75 : les autres produits de gestion courante : 281 900 euros

Ce poste enregistre principalement l'encaissement des locations immobilières, des droits de voirie, des remboursements de sinistre et des produits exceptionnels, auxquels s'ajoute le remboursement des charges par les gardiens et enseignants logés (eau – électricité – gaz). Les prévisions du BP 2025 ont été estimées par rapport au réalisé 2024.

Le niveau des autres produits de gestion s'établit à 11€ par habitant

II.2 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :



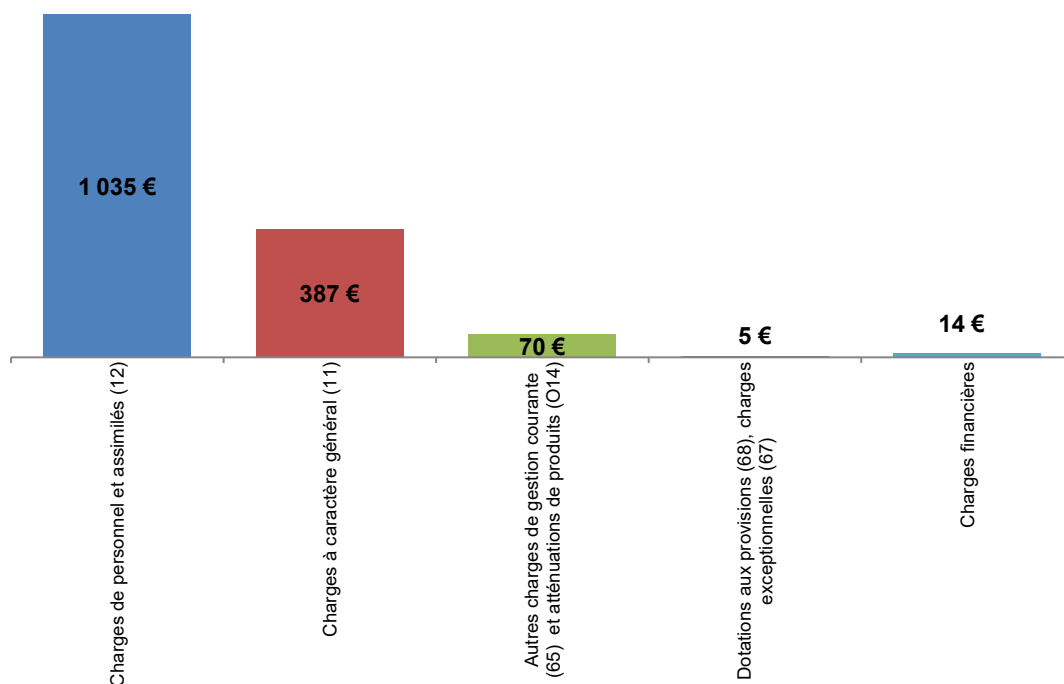
L'exercice budgétaire de 2025 se fixe pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de nos services à la population tout en maîtrisant la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement, dans un contexte toujours de hausses inflationnistes.

La ville de Champs sur Marne propose un budget où les équilibres budgétaires indiquent une progression modérée de 1,2% pour la section de fonctionnement. Cependant elle permettra de conserver un service public de proximité et de qualité à une population dont c'est souvent la seule richesse.

Les charges réelles de fonctionnement pour 2025 **38 809 729€** sont en hausse de 1.2% comparé à 2024 (38.3M€). Le tableau ci-dessous illustre la répartition des charges réelles de fonctionnement 2024-2025 en euros.

Libellé	BP 2024	BP 2025
011-Charges à caractère général	9 642 083	9 940 705
012- Charges de personnel et frais assimilés	26 560 193	26 606 754
65- Autres charges de gestion courante	1 421 119	1 535 270
014-Atténuations de produits	158 000	255 000
66-Charges financières	496 733	355 000
67-Charges exceptionnelles	20 000	20 000
68-Dotations aux amortissements et provisions	40 000	97 000
022-Dépenses imprévues	-	-
Total des dépenses réelles	38 338 128	38 809 730

Le graphique ci -dessous illustre la répartition des dépenses réelles en fonctionnement en euros par habitant.



Chapitre 011 : les charges à caractère général 9 940 705 euros

Elles représentent **25,6%** de la structure des dépenses réelles de fonctionnement et **22%** si on compare ses charges avec le budget global (y compris les dépenses d'ordres).

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement courant des services municipaux : contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, etc.

Après une période de hausse régulière au cours des derniers exercices budgétaires, liée à l'augmentation des dépenses énergétiques (électricité, gaz, chauffage) et des coûts des marchés publics (entretien, restauration, locations), les efforts des services pour contenir les dépenses permettent d'envisager, pour 2025, un montant de charges à caractère général à la hausse de 3% par rapport au budget 2024. Ces efforts de maîtrise et de bonne gestion se conjuguent aux mesures déployées ces dernières années par la ville de Champs-sur-Marne pour améliorer ses performances énergétiques.

Le niveau des charges à caractère général s'établit à 386 € par habitant, contre 379 €/habitant en 2024

Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés 26 606 754 euros

Elles représentent **68,55%** des charges réelles de fonctionnement et **59,45%** si on compare ses charges avec le budget global (y compris les dépenses d'ordres). C'est le principal poste des dépenses réelles de fonctionnement. La structure enregistre une progression de **0,18%** comparée à celle du budget primitif précédent.

En matière de rémunération du personnel, des dispositions réglementaires nationales seront appliquées et auront un impact sur les dépenses 2025 de personnel :

L'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL, passant de 31.65 % au 01/01/2024 à 34.65 % au 01/01/2025, avec un impact de l'ordre de 350 000 euros.

De probables augmentations du SMIC, la mise en place de la protection sociale complémentaire — prévoyance, obligatoire à compter du 01/01/2025, avec la perspective de la PSC-santé qui sera obligatoire à compter du 01/01/2026.

Le service ressources Humaines a pris en compte les évolutions réglementaires connues, nos projets mais aussi nos actions en direction de la jeunesse. Intègre également la prise en charges des apprentis, des jobs coup de pouce et des stagiaires.

Il est rappelé qu'avec la M57 les dépenses imprévues ne sont plus autorisées . Si nous devions abonder ou désinscrire des crédits de ce chapitre, comme le prévoit l'instruction M57, une décision modificative serait présentée.

Le niveau des charges de personnel s'établit à 1 035€ par habitant, contre 1027 €/habitant en 2024

Chapitre 014 : Atténuations de produits 255 000 euros

Ce poste concerne l'inscription pour contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) car l'atténuation de produits correspond à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée au Trésor Public.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les atténuations de produits s'établissent à 9.9€ par habitant, contre 10.5 €/habitant en 2024

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante 1 535 270 euros

Elles représentent 3,9% (en 2024 = 3%) des charges réelles de fonctionnement .

Ce poste est composé des indemnités aux élus, des subventions de fonctionnement aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), de notre contribution au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.), et des pertes et créances irrécouvrables et certains droits et licences informatiques.

Pour l'année 2025 le CCAS a demandé la somme de 65 000€ afin d'équilibrer son budget. Les subventions aux associations restent au même niveau soit 1M€.

Le niveau des autres charges de gestion courante s'établit à 60 € par habitant, contre 52€/habitant en 2024

Chapitre 66 : les charges financières 355 000 euros

Elles représentent 0,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, si on compare ces charges avec le budget global (y compris les dépenses d'ordres) est aussi 0,9%. Comme vous pouvez le constater son poids dans le total des dépenses reste toujours significatif cependant au niveau des participation économique dans le budget de la collectivité reste stable.

Les charges financières tiennent compte des taux actuels et d'une probabilité de consolidation du prêt contractualisé au BP 2024 (1.7M€).

Le fait que les contrats signés ont une période de mobilisation de 1 an permet la collectivité de rationaliser les frais financiers (capital et intérêts) au maximum.

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû est de 12 759 617.07 €,

Le niveau des charges financières s'établit à 14€ par habitant, contre 19€/habitant en 2024

CHAPITRE 67 : les charges exceptionnelles 20 000 euros.

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles non récurrentes et n'entrant pas dans l'exploitation courante de la collectivité. Dans ce chapitre se trouve les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Les charges exceptionnelles correspondent aux remboursements des recettes aux familles suite aux annulations d'activités proposées par la ville ou au ratriement précoce d'enfants en séjour.

Le niveau des charges exceptionnelles s'établit à 0.77 € par habitant par habitant contre 2.5 €/habitant en 2024

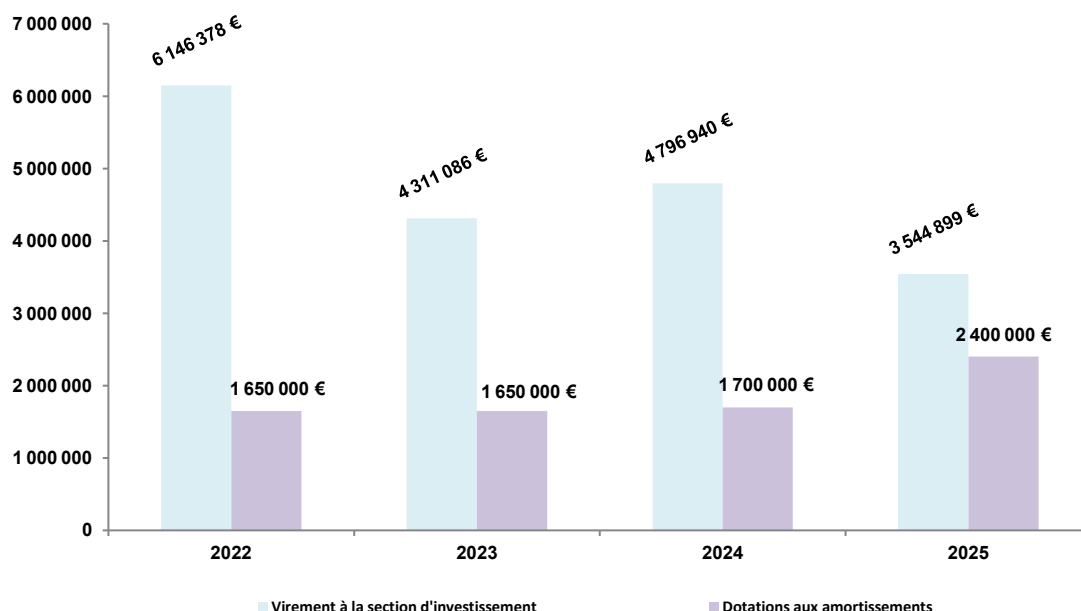
CHAPITRE 68 : les dotations aux amortissements et provisions 97 000 euros (0,10% des charges réelles de fonctionnement).

En 2025, il est nécessaire comme pour l'année 2024 de maintenir l'inscription des dotations pour provisions pour une meilleure anticipation des risques notamment le contentieux et les impayés.

Le niveau des dotations aux amortissements et provisions s'établit à 3.77€ par habitant, Contre 1.5 €/habitant en 2024

Les opérations d'ordre en dépenses : pour un montant total de 5 944 899 euros

Les opérations d'ordre budgétaire comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 2.4M€. Le prélèvement au profit de la section d'investissement est 3 544 899€.



Le niveau des opérations d'ordre s'établit à 231€ par habitant, contre 317 €/habitant en 2024

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2025, le programme d'investissement demeure extrêmement important avec un montant de 9 467 567 Euros, hors remboursement de la dette, et hors reports et restes à réaliser de l'année antérieure.

Chaque année, les services travaillent sur diverses propositions de dépenses d'investissement, mais seulement une partie d'entre elles peuvent être retenues soit pour des raisons budgétaires, soit pour des raisons techniques de capacité de réalisation. Ainsi, certaines propositions qui ne sont pas réalisables pour 2025 demeurent envisageables pour un exercice ultérieur, ou pour une réalisation progressive sur plusieurs exercices budgétaires. Elles s'inscrivent dès lors dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) qui s'attachera à intervenir dans tous les quartiers de la ville, pour rénover et améliorer la qualité de nos équipements et infrastructures.

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses qui affectent directement la valeur du patrimoine de la Commune soit par le biais d'acquisitions ou par la réalisation d'importants travaux.

I.1 Les recettes d'investissement

Libellé	BP 2024	BP 2025	Libellé	BP 2024	BP 2025
10- Dotations Fonds diver et Réserves	10 000 €	0 €	10- Dotations et fonds divers	1 887 621 €	751 000 €
20- Immobilisations incorporelles	856 325 €	682 300 €	1068-Excédents fonction. capitalisé	1 533 271 €	3 630 057 €
21- Immobilisations corporelles	9 598 370 €	7 925 267 €	13- Subventions	647 257 €	1 204 011 €
23- Immobilisations en cours	1 809 849 €	860 000 €	16- Emprunts et dettes	1 700 000 €	0 €
020- Dépenses imprévues	0 €	0 €	23- Immobilisations en cours	0 €	0 €
16- Emprunts et dettes	1 706 000 €	1 811 000 €	24- Produit de cession	0 €	0 €
27-Autres Immobilisations financières	0 €		045- Opérations compte de tier	0 €	0 €
045- Opérations compte de tier	0 €				
Total des dépenses réelles	13 980 544 €	11 278 567 €	Total des Recettes réelles	5 768 149 €	5 585 068 €
040-Opérations de transfert	1 447 258 €	55 000 €	21- Virement entre section	6 464 939 €	3 544 899 €
041-Opérations patrimonial	263 999 €	0 €	040-Opérations de transfert	1 700 000 €	2 400 000 €
			041-Opérations patrimonial	263 999 €	0 €
Total des dépenses d'ordre	1 711 257 €	55 000 €	Total des Recettes d'ordre	8 428 938 €	5 944 899 €
R002- Déficit fonctionnement reporté	0 €	0 €	R002- Excédent reporté	1 494 714 €	2 410 173 €
Dépenses de Investissement	15 691 801 €	11 333 567 €	Recettes de Investissement	14 197 087 €	13 940 140 €
Reports N-1	3 027 985	4 306 574	Reports N-1	0 €	1 700 000,00
Total dépenses de Investissement	15 691 801 €	15 640 141 €	Total Recettes de Investissement	15 691 801 €	15 640 140 €

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des recettes d'investissement pour la période de 2024 à 2025 (Hors les reports).

Libellé	BP 2024	BP 2025
10- Dotations et fonds divers	1 887 621 €	751 000 €
Excédents fonction. capitalisé	1 533 271 €	3 630 057 €
13- Subventions	647 257 €	1 204 011 €
16- Emprunts et dettes	1 700 000 €	0 €
23- Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total des Recettes réelles	5 768 149 €	5 585 068 €

La section d'investissement bénéficie encore en 2025 d'un niveau important d'autofinancement (chapitre 021). Ainsi, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (la CAF) est de **3 544 899€** (137€/habitant) contre **6 464 939€** (1251€/habitant) au budget primitif de 2024. L'estimation du résultat d'investissement qui doit être reporté en 2024 est excédentaire de **2 410 173€** (hors la prise en compte des reports en dépenses).

Pour l'année 2025 le taux de couverture de financement des dépenses réelles par rapport aux recettes d'ordre reste important (93%). Ce bon taux de couverture permet de ne pas recourir à l'emprunt.

Aux recettes, le budget de 2025 s'appuie sur les recettes prévisionnelles suivantes :

- o 354 000 euros de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.),
- o 185 000 euros d'amendes de Police,
- o 395 000 euros de taxes d'aménagement*,
- o 1 063 000 euros de subventions.

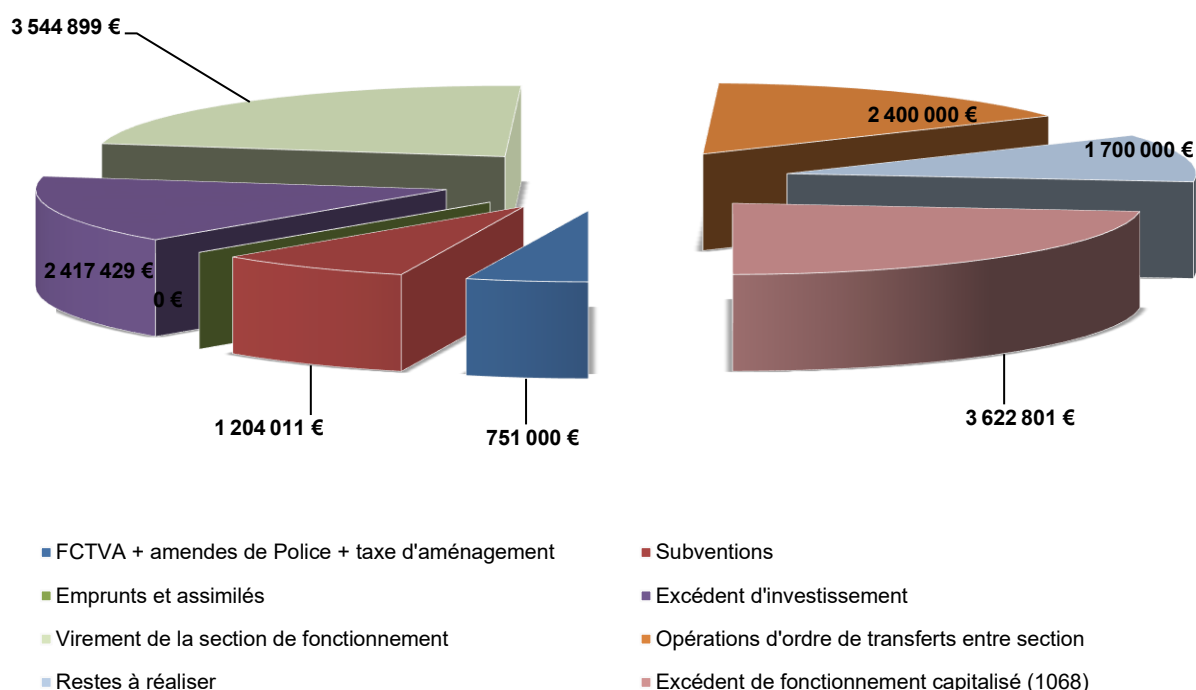
Pour l'année 2025 les subventions inscrites, correspondent en partie aux rélicats des subventions déjà budgétisées en 2024 et reportées en 2025. Les projets concernés sont les suivants :

- o Création Skate –Park
- o Salle Jacques Brel

**L'article 155 de la loi de finances 2021 modifie le délai d'exigibilité de la taxe d'aménagement, en passant d'une exigibilité à l'acceptation du permis de construire à une exigibilité à l'achèvement des travaux.*

Le schéma ci-dessous intègre les reports :

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le niveau des recettes d'investissement s'établit à 606 € par habitant, contre 505 €/habitant en 2024

I.2 Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dépenses d'investissement sur la période de 2024 et 2025 en euros (hors report) :

Libellé	BP 2024	BP 2025
10- Dotations Fonds diver et Réserves	10 000 €	0 €
20- Immobilisations incorporelles	856 325 €	682 300 €
21- Immobilisations corporelles	9 598 370 €	7 925 267 €
23- Immobilisations en cours	1 809 849 €	860 000 €
16- Emprunts et dettes	1 706 000 €	1 811 000 €
Total des dépenses réelles	13 980 544 €	11 278 567 €

Le programme proposé au Budget Primitif, pour l'année 2025 par rapport à celui de l'année dernière est en baisse de **-19%**.

La répartition par chapitre des restes à réaliser d'un montant de 4 306 574€ :

- o Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles : 682 300€
- o Chapitre 21 Immobilisations Corporelles : 7 925 267€
- o Chapitre 23 Immobilisations en cours : 860 000€

Plusieurs projets importants sont poursuivis en 2025 concernant les groupes scolaires, ainsi que les structures Enfance et Petite enfance. Les phases d'étude étant achevées, les travaux de ravalement des façades du GS Paul Langevin seront réalisés en 2025, incluant l'étanchéité des chéneaux et le remplacement des menuiseries extérieures (verrières et autres), pour un montant de 2 000 000 d'euros, auxquels s'ajoutent 200 000 Euros pour la maîtrise d'œuvre. Étale sur 2025 et 2026, ce chantier important possède un coût total de 3 150 000 euros.

En 2025, nous achèverons la phase études et conception du projet de nouvel équipement enfance et petite enfance dans le quartier du Nesles, pour un coût de 375 000 Euros. Les travaux (d'un montant total de 7 569 000 euros) s'étaleront sur 2025, 2026 et 2027 dans le cadre du P.P.I.. Ils sont financés à hauteur de 70 % du montant H.T. par EPAMarne.

Plusieurs groupes scolaires bénéficieront de divers travaux : remplacement des menuiseries extérieures (Joliot Curie), traitement des remontées d'humidité (Olivier Paulat élémentaire), réfection des toitures-terrasses (Olivier Paulat maternelle et Garenne), remplacement de l'éclairage extérieur (Lucien Dauzié), ou encore des travaux de réfection-aménagement de sanitaires (diverses écoles). En 2025, les premiers frais de maîtrise d'œuvre seront engagés pour les travaux importants de réhabilitation et de performance énergétique qui concerneront le groupe scolaire des Pyramides en 2026, pour un montant total de 1 million d'euros

Les travaux de réfection des cours d'école se poursuivent avec, en 2025, celle de l'école maternelle Joliot Curie qui sera rénovée. Par ailleurs, un montant de 60 000 euros est prévu chaque année pour le remplacement ou la réfection des jeux de cour d'école. Enfin, divers travaux de remplacement de rideaux, stores ou films thermiques seront entrepris dans les groupes scolaires et les accueils de loisirs, ainsi que des travaux d'aménagement des réserves qui accueillent les laves-linges.

Les structures d'accueil de la Petite enfance sont aussi concernées puisque le « Bois des enfants » et la « Crèche collective de la Faisanderie » bénéficieront respectivement de travaux de réaménagement intérieur et de remplacement de menuiseries extérieures.

En matière d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement des espaces publics, comme chaque année, plusieurs opérations sur la voirie sont budgetisés. Le projet prioritaire pour 2025, 2026 et 2027 en cours de réalisation concerne le centre-ville et l'axe de la RD 51 allant de la route de Malnoue à la rue de Chelles, ainsi que les rues d'Alsace et de Malnoue. Sont notamment prévus, pour un montant total de 3 750 000 euros, des travaux importants de réaménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux, de création de voie cyclable, de réfection de trottoirs, et de végétalisation, dans un double objectif de requalification global de cet axe en véritable entrée de ville, et de sécurisation.

La Cité Descartes est également concernée par des travaux de réfection de trottoir, entre l'avenue Nelson Mandela et le boulevard Archimède, pour un montant de 550 000 euros.

Sont également inscrits des travaux de réfection des allées du cimetière, pour un montant total de 100 000 euros étalés sur deux exercices 2025 et 2026, ainsi que la réfection de l'allée André Delattre, pour un montant de 50 000 euros.

De plus, la Ville prévoit pour 2025 un montant de 250 000 euros au titre de l'opération NPNRU du quartier des Deux Parcs.

Notre programme de modernisation du réseau d'éclairage public entrera en 2025 dans sa dernière phase, avec la poursuite de la rénovation des réseaux et des équipements d'éclairage, mais surtout la mutation du réseau haute tension vers un réseau basse tension, incluant le remplacement des 66

transformateurs haute tension par 20 armoires électriques basse tension, pour un montant total de 500 000 Euros. Par ailleurs, diverses interventions courantes concernent les bâtiments publics : toiture terrasse, chaudières et dispositifs de gestion technique des bâtiments, rénovation de logements de fonction...

Des travaux générateurs d'économies de fonctionnement relatifs au marché de performance énergétique seront également poursuivis, permettant de rénover les installations de chauffage des bâtiments municipaux. Ces travaux sont en lien avec le développement de la géothermie et l'objectif général d'amélioration de la qualité thermique des bâtiments.

Dans les secteurs sports et jeunesse, après une année 2024 très riche en réalisations d'équipements sportifs en accès libre (Skate Parc, les terrains de proximité Claude Monet et Camille Claudel du quartier Pablo Picasso, nous entamerons en 2025 plusieurs projets de travaux dans nos équipements sportifs. L'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité du gymnase Jean Jaurès est en cours en 2025, pour une opération qui sera réalisée en 2026, au coût total de 1 484 000 euros. Nous remplacerons le sol sportif de la grande salle du gymnase des Pyramides, réaliserons la réfection de la toiture-terrasse du gymnase René Descartes, et procéderons à la réfection des sanitaires du stade Lionel Hurtebize. Enfin, divers travaux se poursuivront de redéploiement d'aggrès de fitness, et de rénovation de clôtures et pare ballons.

Après une période d'immobilisation et de diagnostic, l'exercice 2024 a vu le commencement des travaux de renforcement de la charpente de la salle Jacques Brel. Cette phase de travaux doit s'achever à l'été 2025, pour une reprise de l'accueil du public à la rentrée de septembre 2025. Sur l'année 2024, le montant engagé comprenant les études (MOE), les diagnostics complémentaires (amiante, étude de sol), les bureaux de contrôles et le marché de travaux, s'élève à 1 990 000 € TTC. Sur l'année 2025 s'ajoutent les travaux de réfection du parquet de la grande salle (pour un montant de 80 000 € TTC), et des travaux complémentaires de rechapage de la toiture (pour un montant de 88 000 € TTC). A ce jour, le coût global de l'opération s'élève à 2 158 000 € TTC, répartis sur deux exercices budgétaires 2024 et 2025, avec des co-financements attendus au titre de la DSIL 2022 et du FAC.

La Ville contribue également, en 2025, à des travaux importants de rénovation énergétique auprès des copropriétés Orée du Bois I (71 250 euros) et Orée du Bois II (367 500 euros), en sa qualité de co-propriétaire, la première copropriété abritant le local des Catalpas, tandis que la seconde abrite le Centre Social et Culturel Georges Brassens.

La Ville entreprend de façon régulière et permanente des travaux de sécurisation de ses bâtiments publics (sécurisation de ses toitures-terrasses, entretien et remplacement des alarmes anti-intrusion), ou de leurs abords (dispositifs de défense extérieure contre l'incendie). Les voies piétonnes et leur sécurisation, notamment aux abords des écoles et au fur et à mesure de l'achèvement des programmes de logement, font l'objet d'opérations et d'interventions régulières. Diverses enveloppes (réfection de chaussées, mobilier urbain, aménagements divers) sont utilisées pour ces travaux.

Concernant la mise en place du dispositif de la vidéo urbaine incluant le CSU, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) va être désignée prochainement pour la définition précise du matériel et de son déploiement. Les demandes de subvention ont été adressées aux divers co-financeurs, et sont actuellement en attente de réponse, dans un contexte de manque de visibilité sur les sources de co-financement encore actives dans ce domaine.

La Commune poursuit une démarche de renouvellement de mobilier et de matériels permettant le bon fonctionnement des services et équipements municipaux. Nous poursuivons ainsi l'acquisition de mobilier dans les écoles, les crèches, dans les locaux administratifs, au niveau du service intendance afin d'améliorer le confort dans les restaurants scolaires et les lieux d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, tout en préservant la santé des agents qui y travaillent. L'acquisition de matériels et outillage concernera également les services techniques.

Enfin, le budget d'investissement 2025 prévoit la poursuite du plan de modernisation et de refonte des infrastructures informatiques de la Ville, pour un montant de 584 882 euros. Ce plan de modernisation répond aux nouveaux enjeux et usages des Systèmes d'Information selon trois axes :

- la sécurisation des systèmes d'information pour contrer le risque de cyber attaque et améliorer les solutions de sauvegarde en cas de panne,
- la disponibilité du système d'information pour un fonctionnement sans discontinuité
- et l'amélioration des performances du système afin que les traitements, les utilisations et les opérations de maintenance puissent se dérouler normalement

Ci-dessous les projets d'investissements budjetisés en 2025 en faveur de la transition écologique :

BUDGET PRIMITIF 2025 PORTANT SUR LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE		
Libellé	Montant	Observations
MOE PHASES ETUDES GS LANGEVIN	39 000,00	
AUTRES PI PHASES ETUDES GS LANGEVIN	47 200,00	
MOE PHASES ETUDES GS PYRAMIDES	20 000,00	
Sous-total nature 2031	106 200,00	
Rénovation éclairage Stade Bois de l'Etang	250 000,00	Passage à du matériel Led
Travaux espaces verts et plantations	30 000,00	
Sous-total nature 2128	280 000,00	
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENTS FCT	100 000,00	
Sous-total nature 2158	100 000,00	
Réfection cour maternelle Joliot Curie	150 000,00	Réaménagement suivant les principes de cour oasis
Sous-total nature 2312	150 000,00	
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE CSC BRASSENS	367 500,00	
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE LOCAL CATALPAS	71 250,00	
TRAVAUX ENERGETIQUES TOUS LES BATIMENTS	100 000,00	Performance énergétique décrets "tertiaire" et "BACS" (installation LED et système de gestion technique du bâtiment)
TRAVAUX MARCHE A PERFORMANCE ENERGETIQUE CHAUFFAGE	181 000,00	
MOE PHASES TRAVAUX REHABILITATION GS LANGEVIN	43 000,00	
AUTRES PI PHASES TRAVAUX REHABILITATION GS LANGEVIN	70 800,00	
TRAVAUX REHABILITATION GS PAUL LANGEVIN	2 000 000,00	
MOE PHASES TRAVAUX GS PYRAMIDES	20 000,00	
TX REMPLACEMENT MENUISERIES EXT GS CURIE	50 000,00	
REFECTION TOITURE TERRASSE MATERNELLE PAULAT	50 000,00	
REMPLACEMENT ECLAIRAGE INTERIEUR ECOLE DAUZIE	55 000,00	
REFECTION TOITURE TERRASSE GYMNASSE DESCARTES	35 000,00	
REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES CRECHE FAISANDERIE	80 000,00	
Sous-total nature 21351	3 123 550,00	
Eclairage public - rénovation des équipements d'éclairage	100 000,00	Passage à du matériel Led
Sous-total nature 21538	100 000,00	

TOTAL INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2025 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	3 859 750,00	
--	---------------------	--

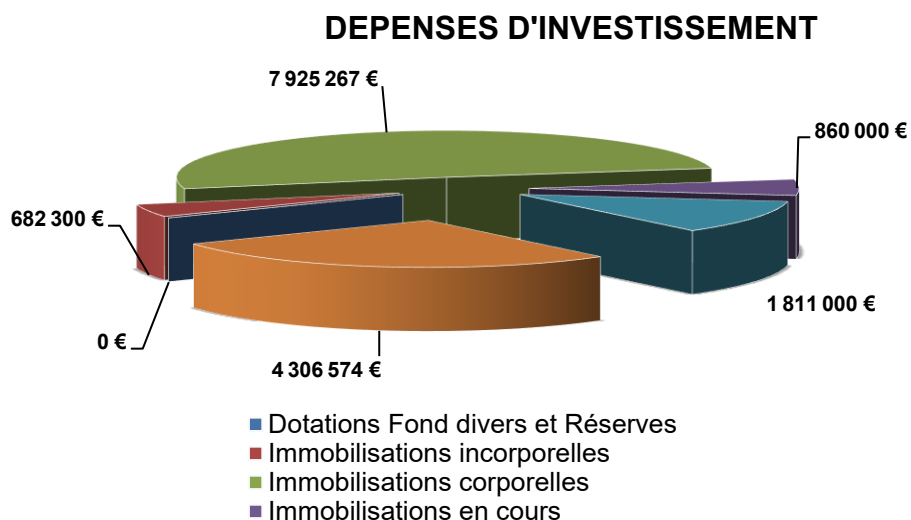
Ci-dessous une répartition par service : Programme de travaux des Secteurs pour 2025	Propositions financières en €
Sports et jeunesse	729 500,00
Education - Enfance - Petite enfance	3 300 000,00
Aménagements extérieurs de voirie	2 723 500,00
Patrimoine et divers bâtiments	1 332 682,00
Affaires culturelles	168 000,00
TOTAL (A)	8 253 182,00

Immobilisations corporelles 2025 : acquisitions de mobiliers et matériels	Propositions financières en €
Sports et jeunesse	155 648,00
Education - Enfance - Petite enfance	85 125,00
Intendance	84 500,00
Citoyenneté - Solidarité - Vie associative	95 000,00
Communication	1 780,00
Affaires culturelles	34 650,00
Informatique	584 882,00
Personnel (Mobiliers spécifiques)	10 000,00
Finance (Mobiliers administratifs)	22 000,00
Technique (Matériels)	140 800,00
TOTAL (B)	1 214 385,00

TOTAL INVESTISSEMENT (A + B)	9 467 567,00
-------------------------------------	---------------------

Le remboursement de la dette en capital estimé est de 1.8M€, par rapport à l'année dernière il y a une hausse de 6% liée à la progression des amortissements du capital de la dette en cours.

Le schéma ci-dessous intègre les reports :



**Le niveau des dépenses d'équipement et travaux en 2025 s'établit à 368 € par habitant (hors reports et hors emprunt)
Il est en baisse par rapport à celui de 2024 (477€)**

IV- LA SYNTHÈSE DE LA DETTE

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 759 617.07 €	2,75 %	11 ans et 9 mois	6 ans et 5 mois	19

Ce tableau récapitulatif prend en compte que les contrats en cours pour lesquels il y a eu une consolidation, c'est-à-dire que l'emprunt a été encaissé par la commune et les amortissements sont déjà en cours.

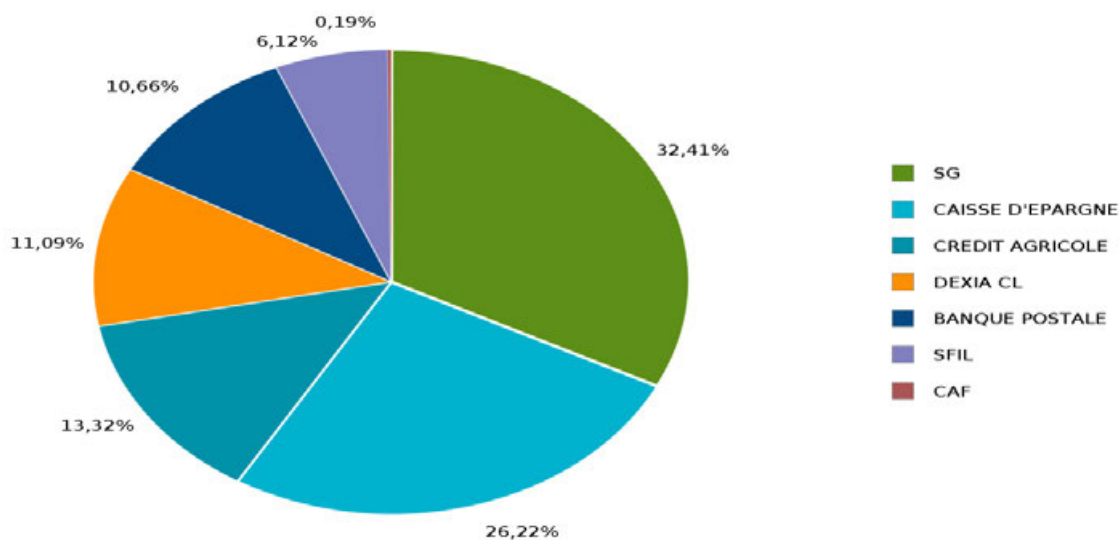
Répartition par type de contrats

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 772 950.24 €	76,59 %	2,59 %
Variable	2 986 666.83 €	23,41 %	3,29 %
Ensemble des risques	12 759 617.07 €	100,00 %	2,75 %

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	11 327 537,25	91,19	17
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	1 094 907,64	8,81	2
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

Répartition par prêteurs

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SOCIETE GENERALE	4 135 000.00 €	32,41 %
CAISSE D'EPARGNE	3 345 238.02 €	26,22 %
CREDIT AGRICOLE	1 700 000.00 €	13,32 %
DEXIA CL	1 415 074.43 €	11,09 %
BANQUE POSTALE	1 360 000.13 €	10,66 %
SFIL CAFFIL	780 470.99 €	6,12 %
Caisse Allocations Familiales	23 833.50 €	0,19 %
Ensemble des prêteurs	12 759 617.07 €	100,00 %



Dette par année

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours moyen	12 029 207 €	10 494 726 €	9 273 851 €	8 240 024 €	7 265 022 €
Capital payé sur la période	1 585 154 €	1 593 611 €	1 140 197 €	983 040 €	958 192 €
Intérêts payés sur la période	* 272 032 €	* 351 456 €	* 250 113 €	* 225 216 €	* 203 809 €
Taux moyen sur la période	2,66 %	2,58 %	2,60 %	2,67 %	2,73 %

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du
CRD

